

Tina Célestin

Annie Galarneau

Robert Vézina

Introduction

La prise en compte de la variation lexicale dans le travail terminologique et lexicographique est devenue au fil des années une des préoccupations importantes des terminologues et des lexicographes s'intéressant aux langues de grande diffusion. Ainsi, dans un dictionnaire de langue générale ou à caractère terminologique, on a généralement recours au marquage linguistique pour décrire plus précisément l'usage qui est fait d'une unité lexicale, selon qu'on l'analyse d'un point de vue temporel, social ou géographique.

C'est d'abord de la variation lexicale géographique, ou *topolectale*, qu'il sera question dans cette présentation, et plus précisément du traitement qui en est fait en terminologie française. La variation lexicale géographique peut être définie comme étant l'ensemble des différences qui touchent le vocabulaire d'une langue (sa composition ou son utilisation) en fonction des territoires où elle est en usage (continents, pays, régions, États, localités, etc.). En général, plus une langue est parlée sur un vaste territoire, plus cette variation géographique est perceptible.

De manière à situer l'état actuel des réflexions sur ce type de variation en français et sur la pratique terminologique qui en découle, nous tracerons un bref portrait historique de l'évolution de la prise en compte du phénomène, principalement à travers l'expérience québécoise. Nous serons ainsi amenés à faire état des différents types de marquage

topolectal qui sont utilisés dans la réalisation de travaux terminologiques francophones. Nous poursuivrons en abordant la problématique du marquage topolectal dans un contexte de terminologie multilingue. L'examen de ce contexte particulier nous conduira également à émettre quelques observations relatives à la façon de présenter les termes de langues différentes dans un ouvrage multilingue.

I- La prise en compte de la variation topolectale dans la pratique terminologique

1- Un rappel historique

La prise en compte de la variation topolectale en terminologie et en lexicographie de langue française a connu une évolution notable au fil des ans. De façon générale, l'histoire de la lexicographie française montre que les auteurs de dictionnaires ont eu tendance à proposer une version uniforme et monolithique de la langue et à négliger les particularismes propres au français parlé en dehors de Paris. Dans le cas des particularismes propres aux variétés de français parlées hors de France, cette réticence des lexicographes français s'est prolongée jusqu'à la fin des années 70 [1]. Conformément à cette vision plutôt centralisatrice de la langue, le français du Québec, comme d'ailleurs le français de Belgique et le français de Suisse, a été généralement perçu et décrit comme une variété régionale du français.

Dans les années 60, l'Office de la langue française (créé en 1961) partage essentiellement cette vision des choses. Toutefois, il considère que l'usage doit s'aligner sur le français international (qui, dans les faits, correspond essentiellement au français de Paris) « tout en faisant sa place à l'expression des réalités spécifiquement nord-américaines » [2].

L'ouverture à l'expression des réalités nord-américaines est cependant fortement encadrée, et les canadianismes ne sont acceptés « que dans la mesure où ils sont sentis comme utiles et pratiquement irremplaçables » [3].

Le même principe est appliqué dans les travaux terminologiques effectués au Québec; ceux-ci sont d'abord conduits dans une optique d'alignement sur le français en usage en France, orientation pondérée toutefois d'une certaine tendance à l'intégration des canadianismes. C'est ainsi que Fernand Sylvain et ses collaboratrices, en publiant le Dictionnaire de la *comptabilité* en 1977 [4], tentent de normaliser la terminologie comptable en proposant une terminologie utilisée ailleurs dans la francophonie, tout en faisant une place à quelques termes propres à la terminologie comptable employée au Canada.

À partir des années 80 surtout, on constate une volonté accrue de valorisation des différentes variétés de français hors de France; du coup, la pratique terminologique et lexicographique francophone tient compte de façon plus importante du phénomène de la variation géographique. Cette plus grande ouverture face aux différences d'ordre lexical qui marque le paysage francophone est en partie causée par les contacts de plus en plus étroits entre les différentes communautés ayant le français en partage ainsi que par une reconnaissance de l'importance des identités culturelles. Le français du Québec, le français de Belgique et le français de Suisse, notamment, sont désormais définis comme des variantes ou des variétés nationales de français [5], et les désignations de leurs particularités lexicales sont appelées respectivement *québécoismes*, *belgicismes* et *helvétismes*. En ce qui touche la production terminologique effectuée à l'Office québécois de la langue française, on constate que les québécoismes tendent à être

évalués en fonction non seulement du respect de la grammaire française et du vocabulaire français commun, mais aussi en fonction des pratiques linguistiques des locuteurs québécois.

ette nouvelle tendance est clairement perceptible, par exemple, dans la seconde édition du *Dictionnaire de la comptabilité* publié en 1982 sous le titre *Dictionnaire de la comptabilité et des disciplines connexes*. L'auteur principal de l'ouvrage affirme en préface qu'il souhaite « faire connaître ce qui est en usage ailleurs [qu'au Canada] de façon à ce que tous puissent saisir la portée des termes utilisés » [6]. L'objectif de son ouvrage n'est pas d'uniformiser les terminologies de la comptabilité et des domaines connexes puisque, selon lui, « il convient que chaque pays conserve ce qui lui est propre, pourvu que la langue ne soit pas fautive » [7].

2- L'approche variationniste

Des organismes de normalisation internationaux se sont prononcés en faveur de la reconnaissance de la variation géographique dans les travaux terminologiques unilingues français ou multilingues. Par exemple, l'ISO reconnaît que la variation géographique peut permettre de répondre plus adéquatement aux besoins terminologiques d'une communauté :

« Les notions et les termes qui figurent dans les normes internationales ont été élaborés pour usage international, mais ils peuvent être inacceptables tels quels dans un contexte national. Ce principe s'applique également aux langues officielles de l'ISO aux différents niveaux nationaux [8]. »

Pour sa part, Realiter [9] soutient l'approche variationniste « qui consiste à refléter la variété des usages et des traditions

terminologiques des différentes aires géographiques propres à chaque langue qui fait l'objet de travaux [10] ». Selon les principes relatifs aux pratiques terminologiques adoptés par Realiter, le choix des termes à proposer doit tenir compte « de l'usage observé, soit l'usage officialisé lorsqu'il existe, soit l'usage dominant parmi le public auquel le produit terminologique s'adresse [11] ».

Comme les langagiers sont de plus en plus conduits à participer à des activités de traduction et de rédaction en tenant compte des spécificités culturelles de leurs publics cibles (ce qui correspond à un aspect important de ce qu'on appelle dans certains milieux *la localisation*), on peut considérer que l'approche variationniste s'inscrit dans un mouvement général d'adaptation culturelle des produits et services.

En définitive, on peut faire un parallèle entre l'approche variationniste en contexte unilingue et celle de la valorisation et de la reconnaissance de la diversité linguistique en contexte multilingue. Dans les deux cas, on perçoit la volonté de préserver les identités culturelles nationales tout en encourageant la communication internationale. Dans cette optique, le Québec fait la promotion de la diversité linguistique pour veiller au maintien du statut du français sur son territoire et même pour favoriser le multilinguisme sur le plan supranational afin que le français occupe une place parmi les grandes langues partenaires.

À l'heure actuelle, pour les auteurs de vocabulaires spécialisés, de glossaires, de lexiques et de banques de données terminologiques, le travail de description des variantes topolectales s'accompagne du défi constant de concevoir des outils qui répondent pleinement aux besoins du plus grand nombre de francophones possible ainsi qu'à leur besoin d'intercommunication. Le succès de cette entreprise réside notamment

dans la concertation et l'échange, au sein de la francophonie, entre les experts d'un domaine donné et les langagiers, dans un esprit de respect de l'évolution linguistique des différentes communautés.

3- Les difficultés entourant la prise en compte de la variation topolectale

Plusieurs ouvrages terminologiques produits ces dernières années s'inscrivent dans une tendance renforcée de valorisation de la diversité linguistique, laquelle se fonde sur une volonté de participation à l'enrichissement du français comme outil de développement national, supranational et international. Cette perspective relativement nouvelle entraîne avec elle un ajustement des pratiques méthodologiques sous-jacentes au travail terminologique. Car si concevoir l'importance de tenir compte de la variation géographique est une chose, réussir à la cerner correctement en est une autre. Ainsi, le travail terminologique doit s'effectuer dans un souci constant de recherche de la documentation la plus vaste et la plus diversifiée possible et avec le recours à un bassin de spécialistes de divers domaines et provenant de différents États de la francophonie. En effet, la variation terminologique sur le plan géographique constitue un phénomène linguistique complexe. Pour saisir de façon précise de quelle façon elle touche un champ terminologique donné, il faut généralement disposer de grands corpus représentatifs de l'usage des divers groupes professionnels concernés et des différentes communautés linguistiques prises en considération. Ces types de corpus ne sont pas toujours accessibles aux terminologues, et ces derniers doivent souvent s'en remettre aux indications à caractère topolectal qu'ils trouvent dans les ouvrages terminologiques et lexicographiques déjà existants. Ils peuvent néanmoins chercher à cerner la variation terminologique topolectale à

l'aide des moteurs de recherche dans Internet, tout en gardant à l'esprit qu'il faut exploiter les données géolinguistiques du Web avec discernement et beaucoup de prudence.

4- Le marquage topolectal

De façon générale, les terminologues qui relèvent des variantes topolectales dans les domaines d'activités sur lesquels portent leurs travaux [12] recourent à des marques topolectales pour caractériser ces variantes. Toutefois, bien peu d'entre eux font explicitement état des principes qui guident leur façon de marquer géographiquement les termes. Dans les ouvrages portant sur la terminologie, le traitement de la variation topolectale ne semble pas non plus avoir fait l'objet de travaux de réflexion d'envergure. Généralement, on se contente de souligner l'utilité du marquage topolectal [13] en indiquant uniquement qu'il est important d'associer à une variante topolectale un code alphabétique correspondant à la zone géographique où elle est employée (ce qu'il convient de qualifier de *marquage topolectal de terme*).

Certains principes généraux sont néanmoins connus et partagés par plusieurs organismes dédiés à la production terminologique. Ainsi, l'ISO préconise le recours à la catégorie usage géographique « pour indiquer des différences d'emploi des termes, à l'échelle locale, régionale ou nationale [14] » et suggère que soient identifiés les usages géographiques à l'aide de symboles de pays ou par un nom de continent. S'il est disponible et pertinent, l'identifiant de l'usage géographique devrait prendre la forme d'un symbole de pays (ou de l'une de ses subdivisions) spécifié dans la norme ISO 3166 [15]. À ce sujet, l'ISO suggère des codes alphabétiques à deux ou à trois lettres.

Ainsi, on peut faire référence à la Belgique par *BE* ou *BEL*, et au Canada par *CA* ou *CAN*, et au Québec par *QC*. Cette façon de faire a également été adoptée par la Conférence des services de traduction des États d'Europe occidentale [16].

Par ailleurs, Realiter se prononce en faveur d'un marquage topolectal souple à l'intérieur duquel une marque n'a pas de valeur exclusive, le terme marqué pouvant circuler ou être utilisé dans d'autres zones de la latinité. À cet effet, Loïc Depecker [17], lors de la 7^e réunion de coordination de Realiter tenue à Rome en juin 1998, a précisé que « le sens d'une marque topolectale indique de façon générale, et sauf indication contraire, que le terme est particulièrement utilisé (ou a fait l'objet d'une proposition) dans la zone géographique notifiée [18] ». Pour l'essentiel, la même valeur est donnée à la marque topolectale dans la production terminologique de l'Office québécois de la langue française.

5- L'importance du phénomène de la variation géographique

Malgré quelques différences, il ne faut pas perdre de vue que la grande majorité des termes et expressions diffusés, par exemple, dans *Le grand dictionnaire terminologique (GDT)* sont dans les faits en usage à la fois en France, au Québec et dans les autres pays de la francophonie [19]. L'harmonisation des termes demeure d'ailleurs un idéal toujours poursuivi par la pratique terminologique. Un relevé très approximatif nous a permis d'établir quelques statistiques quant à la présence de la variation topolectale à l'intérieur de la partie française du *Grand dictionnaire terminologique*. À ce jour, nous estimons à près de 0,75 % la proportion de fiches diffusées dans lesquelles au moins un indicatif de pays est utilisé pour rendre compte de la variation

géographique touchant un terme français. Si on ajoute à ce pourcentage la proportion de fiches diffusées qui comportent des indications topolectales fournies à l'intérieur de notes, nous obtenons un total d'un peu moins de 2 %. De même, dans la banque *Termium Plus*, produite par le Bureau de la traduction du Canada, le pourcentage de fiches terminologiques qui comportent au moins une marque topolectale dans leur volet français est d'environ 1,1 % [20]. Ces faibles pourcentages indiquent que la variation topolectale ne touche qu'une très petite partie du lexique spécialisé francophone. Cependant, il ne faut pas oublier que le contenu d'une banque terminologique comme le GDT (qui compte environ 3 millions de termes français et anglais) témoigne de trois décennies de production terminologique et qu'une partie de ce contenu reflète les orientations normatives des années 70 et du début des années 80, moins ouvertes à la variation. Si tout le contenu du GDT reflétait les orientations actuelles, le pourcentage de fiches terminologiques qui comporteraient une marque topolectale serait sans doute un peu plus élevé.

La validité de cette assertion se trouve en partie vérifiée lorsqu'on examine l'état de la variation topolectale dans la toute dernière édition du Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière (2004), dont environ 7 % des entrées françaises comportent une marque topolectale [21]. L'attention toute particulière qui a été portée au phénomène de la variation géographique dans ce domaine spécialisé explique pour une bonne part pourquoi ce pourcentage est plus élevé que ce qu'on trouve dans le GDT. L'écart s'explique également en raison du fait que le domaine de la comptabilité et de la gestion financière est plus sujet à la variation géographique que, par exemple, la chimie ou les mathématiques.

Somme toute, on peut avancer que la variation topolectale ne touche qu'une frange du lexique spécialisé francophone. Ce constat vient renforcer l'idée selon laquelle les différences topolectales sur le plan terminologique constituent des signes de la richesse lexicale du français qui sont peu susceptibles d'affecter l'intercompréhension entre les francophones de différentes communautés. La reconnaissance des variantes topolectales dans les travaux propres aux différentes variétés nationales de français apparaît d'autant plus légitime.

6- Les cas de non-marquage

La décision et la façon de recourir à des marques topolectales dans un travail terminologique dépendent principalement des objectifs poursuivis et du public visé. Ainsi, une fiche terminologique ou un glossaire élaboré par des francophones belges et pour des francophones belges pourrait proposer des marques uniquement pour les usages géographiques différents de ceux qui ont cours en Belgique, les usages belges étant alors considérés comme la référence à partir de laquelle on établit les différences. Dans un contexte comme celui-là, un terme qui ne serait employé que sur le territoire belge ne serait pas identifié par une marque topolectale.

En lexicographie, les auteurs du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (DQA) ont choisi de prendre comme objet de description l'intégralité du français en usage au Québec. En ne limitant pas leur travail au relevé des différences et en posant ainsi la variante québécoise au centre de leur description, ils ont opté pour l'usage d'un marquage topolectal inversé qui s'appliquait dès lors aux particularités du français en usage en France, variété de référence dans les ouvrages conçus en France. C'est ainsi que, dans le DQA, le terme traversier « navire spécialement

aménagé pour faire traverser des passagers, des véhicules d'une rive à l'autre d'un cours d'eau » a été présenté sans marque, alors que son synonyme ferry-boat est porteur de la marque topolectale France [22].

ans le cadre d'un travail terminologique qui s'adresse à un public panfrancophone, l'absence de marquage peut prendre un tout autre sens. Ainsi, dans *Le grand dictionnaire terminologique* et la base de données *Termium Plus*, un terme sans marque topolectale est considéré comme appartenant à l'usage de l'ensemble des communautés linguistiques où le français a le statut de langue nationale (Belgique, Canada, France, Québec, Suisse, etc.) [23]. Par exemple, les termes *daltonisme* et *produit intérieur brut*, dont l'usage est partagé par les locuteurs de toutes les zones francophones, ne portent pas de marques topolectales dans ces deux banques terminologiques.

De même, dans le cas d'un terme néologique, si on a pour objectif de le voir s'implanter dans l'ensemble de la francophonie, on s'abstient généralement de lui attribuer une marque topolectale indiquant la communauté où le terme a été créé; cette façon de faire repose également sur le constat selon lequel les néologismes voyagent désormais rapidement d'une communauté à l'autre, notamment grâce à Internet (par exemple, dans le GDT, le terme *hameçonnage* [24], créé en avril 2004 par une terminologue de l'Office, est déjà attesté en Europe). D'ailleurs, on ne saurait trop insister sur l'impossibilité d'établir une équivalence stricte entre l'origine géographique d'un terme et son aire d'utilisation, et ce, que ce soit en contexte de néologie ou non. Ainsi, le terme *courriel*, d'abord implanté au Québec, est désormais en usage non seulement au Canada, mais également en Europe. De même, le terme *baladeur* (équivalent français de *Walkman*), créé en France et officialisé en 1983, est implanté au Québec depuis déjà

plusieurs années.

II- Les types de marquage topolectal

Lorsque la variation terminologique touche clairement une notion donnée sur le plan géographique, cette information d'ordre géographique peut être intégrée sur la fiche de terminologie de deux façons :

- *par le marquage topolectal de terme;*
- *par le marquage topolectal notionnel.*

Le marquage topolectal de terme consiste à attribuer à un terme une certaine territorialité; autrement dit, ce type de marquage vise à décrire l'extension géographique d'un terme (ou bien d'une variante graphique, etc.). Quant au marquage topolectal notionnel, il consiste à associer à la notion traitée une appartenance géographique.

1- Le marquage topolectal de terme

De façon générale, en terminologie, pour une notion donnée, dans une situation où il existe plusieurs termes distribués sur des territoires différents, chaque terme reçoit une marque topolectale correspondant à chacune des communautés où il est en usage. Par exemple, dans *Termium Plus*, sous *ombudsman*, le terme synonyme *protecteur du citoyen* est identifié comme propre à l'usage canadien, *Commissaire du Parlement*, comme propre au français de Belgique et *médiateur*, comme propre à la langue française en usage en France.

De la même manière, le *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion*

financière de Louis Ménard (2004) recourt aux marques géographiques abrégées (codes alphabétiques à deux ou trois lettres) pour indiquer qu'un usage est propre à un pays ou à un État. Une liste en début d'ouvrage expose les différentes marques géographiques utilisées. Par exemple, dans l'article *bond discount* sont présentés l'équivalent français en usage au Canada, *escompte d'émission d'obligations*, et l'équivalent français en usage en France et en Belgique, *prime d'émission*.

Quant aux variantes topolectales présentées dans *Le grand dictionnaire terminologique*, l'information qui permet de distinguer et de situer géographiquement des usages concomitants est fournie en abrégé au moyen d'un code alphabétique; l'usage des termes marqués géographiquement peut aussi faire l'objet de notes explicatives. Les indicatifs qui sont actuellement le plus couramment utilisés sont *QC* (Québec), *CA* (Canada), *FR* (France), *BE* (Belgique) et *CH* (Suisse). Le cas échéant, des symboles peuvent être ajoutés en puisant dans la norme ISO 3166. Les notes qui accompagnent l'utilisation des marques topolectales permettent d'expliquer la nature et le sens des variations géographiques. Par exemple, le terme *commanditaire*, en usage au Québec, est accompagné de l'indicatif géographique *QC*, alors que le terme *parraineur*, en usage en France, est suivi de *FR* et d'une note explicative.

Ce type de marquage, souvent le seul qui est mentionné dans les manuels de terminologie, n'est pas satisfaisant pour tous les cas de variation géographique. Ainsi, il ne permet pas de rendre compte du caractère particulier d'une notion qui correspond à une réalité propre à une communauté donnée; dans un tel cas, c'est la notion elle-même qui est associée directement à un territoire. Le terme qui y est associé

devient donc le seul auquel les usagers d'une même langue peuvent recourir pour désigner la notion en cause, et ce, indépendamment de la variété de langue qu'ils utilisent. On doit alors plutôt recourir au marquage topolectal notionnel.

2- Le marquage topolectal notionnel

Le marquage topolectal notionnel vise à décrire l'extension géographique d'une notion associée à des réalités politiques, administratives, socioéconomiques, matérielles et culturelles qui sont propres à un État, à un ensemble d'États, à un peuple ou à un territoire donné. Ce type de marquage se rencontre notamment à l'intérieur de définitions et dans des notes explicatives. Mentionnons également la possibilité de recourir à un type de marquage qui s'apparente à une indication de domaine d'emploi, par lequel il est possible d'indiquer la territorialité d'une notion en choisissant, dans un menu déroulant, le nom de l'État ou d'un ensemble d'États où la notion traitée existe.

2.1- Le marquage intradéfinitionnel

La marque topolectale intradéfinitionnelle peut être placée au tout début de la définition, en tant que proposition circonstancielle de lieu, ou bien à l'intérieur du texte de la définition. Ce type de marquage est tout indiqué lorsque la notion renvoie nettement à une réalité propre à une communauté linguistique. Cette appartenance à une communauté particulière est alors vue comme un trait définitoire. Selon ce principe, dans *Le grand dictionnaire terminologique*, la fiche correspondant au terme *évaluateur agréé* propose la définition suivante : « membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, régi par le Code des professions », et *Termium Plus* propose, pour *taxe sur les produits et services*, la définition suivante : « taxe qui s'applique sur la plupart des

produits et services offerts au Canada ».

Certains auteurs préfèrent avoir recours à la marque topolectale de type marque de terme, c'est-à-dire aux noms de pays complets ou sous forme de codes alphabétiques, pour indiquer les notions qui s'appliquent à des territoires géographiques déterminés. Les marques topolectales utilisées dans des cas comme ceux-là peuvent être placées au début de la définition, de manière à signaler que c'est la notion qui est marquée géographiquement. C'est cette méthode qui est utilisée dans le *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière* (2004). L'article *goods and services tax* est un bon exemple de ce type de marquage. Dans cet article, la marque (CA) est présentée devant la définition, plutôt qu'à côté du terme principal. ↪ On peut également recourir à une marque intradéfinitionnelle lorsqu'on définit une notion qui réfère à une réalité naturelle rattachée à un territoire donné. Lorsque la réalité à décrire connaît une distribution géographique particulière, la mention de cette aire de distribution constitue un trait définitoire important. Ce territoire (un continent ou une partie de continent, un hémisphère, un océan, etc.) ne correspond généralement pas à un territoire national d'une communauté francophone et il est le plus souvent plus vaste que ce dernier. Ainsi, dans *Le grand dictionnaire terminologique*, le terme *bleuet* est accompagné de la définition suivante : « Baie comestible bleu-noir d'Amérique du Nord [...] ». »

2.2- La présence d'indications de nature topolectale dans les notes explicatives

Des indications de nature topolectale peuvent être données à l'intérieur de notes explicatives à caractère notionnel lorsque, pour une certaine notion décrite, de légères différences sont perceptibles dans les usages

de différentes communautés linguistiques. La note sert alors à renseigner l'utilisateur sur les particularités fines ou complexes de la notion selon le territoire où sont en usage les termes (ou le terme) qui la désignent. Dans *Termium Plus*, une note suit la définition donnée au terme *passif* : « En France et en Belgique, le passif comprend non seulement les capitaux empruntés [...] mais aussi les capitaux propres. »

II- La problématique de la variation topolectale en contexte de terminologie multilingue

Tous les travaux terminologiques, qu'ils visent la rédaction d'une fiche de terminologie, l'élaboration d'ouvrages terminologiques ou le développement du contenu de banques de données terminologiques, devraient être menés en suivant une politique éditoriale qui en détermine le cadre des valeurs et en définit les options terminologiques. De fait, les auteurs de produits terminologiques ont tout intérêt à se doter d'une telle politique éditoriale parce qu'elle explicite leur position concernant la norme linguistique et terminologique. Et c'est cette position qui influence les choix qu'ils doivent faire quant au terme principal à privilégier, à l'ordre de présentation des synonymes, aux critères d'acceptation des emprunts, à l'utilisation des marques topolectales, etc. Ces considérations valent autant pour les travaux unilingues que pour les travaux terminologiques bilingues ou multilingues.

Ces considérations prennent toute leur importance lorsqu'il est question de travaux terminologiques menés en collaboration avec plusieurs partenaires, que ce soit dans une optique unilingue ou multilingue. La terminologie telle qu'elle est pratiquée par exemple au sein de Realiter

nous confronte à ces questions sur lesquelles les partenaires d'un projet doivent s'entendre. Il ne sera pas question ici de la recherche terminologique en tant que telle, mais de la présentation des résultats de cette recherche, même si une politique éditoriale couvre les deux volets. Selon nous, il est évident que la présentation des résultats est un aspect à ne pas négliger étant donné que la clarté du message diffusé en dépend.

1- La présentation d'ouvrages terminologiques multilingues : choix de la langue

Le choix de la langue à partir de laquelle seront présentés les articles terminologiques constitue une des préoccupations des auteurs de produits terminologiques parce qu'il oriente leur travail.

Lorsqu'au Québec le besoin d'une terminologie en français se fait sentir dans des domaines ou des secteurs fortement anglicisés ou occupés par une autre langue, l'Office québécois de la langue française choisit généralement de présenter le résultat des recherches à partir de l'anglais ou d'une autre langue (langue source) vers le français (langue cible). Par exemple, dans le *Lexique de la restauration chinoise*, publié en 1984, les données sont présentées de l'anglais vers le français, en passant par le chinois.

Par contre, dans des situations où le vocabulaire fait défaut en français, ou lorsque règne la confusion sémantique ou lexicale, l'Office publie des ouvrages terminologiques élaborés à partir du français et à l'intérieur desquels paraît également l'anglais afin de répondre aux besoins de traduction qui, au Québec, vont de l'anglais vers le français. Par exemple, le *Vocabulaire de la chaussure* (1982), le *Vocabulaire de l'habillement* (1994) et le *Dictionnaire de l'industrie automobile* (2001)

présentent les données en partant du français.

Dans le cas de travaux multilingues comme le *Lexique panlatin d'Internet*, publié en 1999, il a été convenu que l'ouvrage se présenterait comme une série de fascicules lexicaux qui se succéderaient selon l'ordre alphabétique des huit langues (selon leur appellation en langue originale) dans lesquelles la recherche avait été menée. On trouve donc, dans l'ordre, les lexiques catalan (catalán), anglais (English), espagnol (español), français, galicien (galego), italien (italiano), portugais (português) et roumain (română).


Étant donné les enjeux qui motivent les travaux de Realiter et qui peuvent être différents d'un pays ou d'un État à un autre, il convient évidemment qu'on se prononce sur le type de présentation souhaitée. Devrait-elle être toujours la même? Quels seraient les besoins qui justifieraient des choix différents?

2- L'article terminologique : choix du terme principal dans une langue et ordre d'apparition des autres langues

Pour chacune des langues en cause, le choix du terme principal obéit aux mêmes règles que dans le cadre de travaux terminologiques unilingues. C'est la politique éditoriale adoptée par les auteurs qui guide le choix du terme à privilégier. Dans une perspective de travaux multilingues, quel terme principal doit-on retenir pour chacune des langues et quelle est l'influence de la variation topolectale sur ce choix?

Chaque produit terminologique obéit à des politiques d'édition qui lui sont propres, politiques qui comprennent notamment des règles de marquage. Cela explique les différences que l'on peut observer entre les articles terminologiques relatifs à une même notion, selon qu'ils sont

présentés dans un produit terminologique ou dans un autre. Si on compare le traitement de la notion de « conversation entre internautes » dans quatre produits terminologiques différents, on peut constater qu’il existe des différences dans le choix du terme principal ainsi que dans le marquage ou le non-marquage du terme.

Produit terminologique	Terme principal
Le grand dictionnaire terminologique <i>(fiche de 1998)</i>  _ <i>(fiche de 2003)</i>	<i>bavardage-clavier n. m.</i> _ <i>clavardage n. m.</i>
CRITER (1999)	<i>causette n. f. familier</i>
Lexique panlatin d’Internet (1999)	<i>bavardage-clavier n. m. (QC)</i>
Termium Plus (2004)	<i>bavardage n. m.</i>

Le tableau révèle que le terme principal et les critères de marquage topolectal ne sont pas les mêmes dans tous les ouvrages, notamment lorsqu’il s’agit de propositions néologiques; les choix effectués dépendent avant tout de la politique éditoriale adoptée.

De même, à l’intérieur d’un article terminologique, lorsque des équivalents de plusieurs langues sont présentés, il convient que soit déterminé l’ordre de leur présentation. C’est l’ordre alphabétique des noms de langues (en langue originale) qu’ont adopté les auteurs du Lexique panlatin du commerce électronique disponible gratuitement dans Internet. Ces derniers ont toutefois choisi de placer les termes de la langue anglaise à part, pour faire la distinction entre les langues latines et l’anglais.

Lexique panlatin du commerce électronique (2004)	
---	--

Section « langue française »	
Terme principal fra	
Équivalents	
catalán	<i>cat</i>
español	<i>spa</i>
galego	<i>glg</i>
italiano	<i>ita</i>
português	<i>por</i>
româno	<i>ron</i>
English	<i>eng</i>

3- La présentation des synonymes par langue et présentation des marques toponymiques

En ce qui concerne la présentation des autres termes que le terme principal, par exemple les synonymes, même si aucune règle écrite n'explique leur ordre de présentation, nous savons que plusieurs facteurs l'influencent néanmoins. Parmi ces facteurs, notons la fréquence d'usage du terme, sa temporalité, l'aire géographique de son emploi, etc. Actuellement, à l'Office québécois de la langue française, ce sujet est étudié dans le cadre des réflexions suscitées par le développement du nouveau module de production du *Grand dictionnaire terminologique multilingue*.

En observant la pratique terminologique qui se dégage de deux articles terminologiques, l'un extrait du *Lexique panlatin d'Internet* (1999) et l'autre du *Grand dictionnaire terminologique* (2004), on constate que les synonymes d'une même langue sont généralement présentés selon un ordre déterminé par des considérations de nature linguistique ou

extralinguistique propres à l'auteur de la recherche terminologique. En terminologie, cette façon d'établir l'ordre de présentation des synonymes est répandue.

Lexique panlatin d'Internet (1999)	Le grand dictionnaire terminologique (2004)
bavardage-clavier (37) n. m. (QC)	clavardage n. m.
<i>fra dialogue en direct n. m.</i>	<i>bavardage-clavier n. m.</i>
<i>fra causette n. f. [FRA]</i>	<i>cyberbavardage n. m.</i>
<i>fra clavardage n. m. (QC)</i>	<i>bavardage en ligne n. m.</i>
<i>fra cyberbavardage n. m.</i>	<i>bavardage n. m.</i>
<i>fra bavardage n. m.</i>	<i>causette* n. f.</i>
<i>fra causerie bavardage n. f.</i>	
	*mention, en note, de l'adoption officielle en France

Pour alléger les difficultés inhérentes à des projets terminologiques portant sur une même langue, notamment dans le cadre de projets internationaux menés en partenariat, il peut être souhaitable, comme certains l'ont d'ailleurs proposé, que l'ordre alphabétique soit privilégié dans la présentation des synonymes, indépendamment de la marque topolectale qui leur est associée [25]. Opter pour l'ordre alphabétique dans la présentation des synonymes d'une même langue fait en sorte, entre autres, d'éliminer la prédominance d'une variante topolectale par rapport à une autre, ce qui peut être éventuellement un effet recherché.

Présentation possible des synonymes dans l'ordre alphabétique

bavardage-clavier n. m. (QC)	clavardage n. m.
-------------------------------------	-------------------------

<i>fra bavardage n. m.</i>	<i>fra bavardage n. m.</i>
<i>fra causerie bavardage n. f.</i>	<i>fra bavardage-clavier n. m.</i>
<i>fra causette n. f. (FRA)</i>	<i>fra bavardage en ligne n. m.</i>
<i>fra clavardage n. m. (QC)</i>	<i>fracausette n. f.</i>
<i>fra cyberbavardage n. m.</i>	<i>fra cyberbavardage n. m.</i>
<i>fra dialogue en direct n. m.</i>	

Lorsque plusieurs marques topolectales sont associées à un même terme, il serait souhaitable également qu'elles soient présentées l'une à la suite de l'autre, dans l'ordre alphabétique [26]. Ainsi, un terme propre à l'usage des communautés francophones de Belgique et de France serait suivi des marques *BE* et *FR*.

Terme principal anglais : *bond discount*

Équivalent français	prime d'émission (BE et FR)
---------------------	------------------------------------

Ce principe a l'avantage d'être facilement applicable dans le traitement terminologique des marques géographiques dans toutes les langues et il a d'ailleurs déjà été adopté dans le cadre de travaux terminologiques de Realiter.

Ces considérations nous amènent à nous demander si cette façon de présenter des données terminologiques et les marques géographiques qui les accompagnent convient au public cible auquel on destine les produits terminologiques, qu'ils soient unilingues, bilingues ou multilingues. Les usagers d'un produit terminologique doivent pouvoir saisir facilement le contexte de communication visé. Voilà les préoccupations qui doivent être au cœur des discussions relatives à la mise au point d'une politique éditoriale sous-jacente à tout projet terminologique mené en partenariat.

IV- Conclusion

La recherche d'équilibre entre la valorisation des variétés nationales et le renforcement de l'appartenance à la francophonie justifie le recours au marquage topolectal dans les travaux de nature terminologique, et ce, même si la variation topolectale touche en fait très peu de termes et de notions dans le registre spécialisé de la langue. On ne peut donc qu'encourager la poursuite de la réflexion sur les marques topolectales et sur leur présentation. Il faut en effet toujours viser à faciliter l'interprétation adéquate des données figurant dans un produit terminologique; le marquage topolectal s'avère d'ailleurs un outil utile à l'atteinte de cet objectif.

Dans les produits terminologiques de langue française, rappelons que le marquage topolectal doit rester souple, d'autant plus qu'il est souvent difficile de disposer d'un corpus suffisamment vaste, diversifié et détaillé pour pouvoir rendre compte avec précision de la répartition géographique d'une variante. Par ailleurs, si une variante est utilisée dans plus d'une aire géographique, elle devrait être accompagnée de toutes les marques topolectales pertinentes et ces dernières devraient être présentées dans l'ordre alphabétique. Toutefois, lorsqu'un terme est en usage dans toutes les aires géographiques, aucune marque n'est évidemment nécessaire. De plus, il convient que les marques topolectales ne soient jamais considérées comme définitives, étant donné l'évolution constante de la langue et des usages. L'abolition progressive des distances et des frontières, rendue possible par les nouvelles technologies de l'information (dont Internet est un élément majeur) et par la multiplication des partenariats internationaux, crée des conditions idéales pour la diffusion des terminologies et favorise les contacts entre les différentes variétés d'une langue ainsi qu'entre des langues différentes.

Dans un produit terminologique multilingue développé en partenariat, nous sommes d'avis que les équivalents de différentes langues devraient être présentés selon l'ordre alphabétique des noms de langues

De même, chaque nom de langue présenté devrait correspondre à celui en usage dans cette langue. Bien entendu, certains aspects que nous n'avons fait qu'effleurer doivent faire l'objet de réflexions supplémentaires par l'ensemble des intervenants afin qu'on puisse dégager un consensus quant au traitement de la variation topolectale dans les produits terminologiques multilingues.

Enfin, étant donné que la langue n'est pas uniquement un instrument de communication, mais qu'elle constitue également un moyen d'expression de la culture des communautés, nous croyons que le marquage topolectal est un moyen de souligner positivement la richesse lexicale d'une langue telle qu'elle se manifeste dans ses différentes variétés. À l'heure où on insiste de plus en plus sur l'importance de l'adaptation culturelle, et donc linguistique, des produits et des services, les avantages du marquage topolectal deviennent indéniables.

Bibliographie

Conférence des services de traduction des États d'Europe occidentale. Groupe de travail terminologie et documentation (1990). *CST : recommandations relatives à la terminologie*, [Suisse], Conférence des services de traduction des États de l'Europe occidentale, Groupe de travail terminologie et documentation, 1 volume (f. mobiles).

Depecker, Loïc (1998). [Sans titre], texte proposé par Loïc Depecker et

adopté par les membres du Réseau présents à la 7e réunion de coordination de Realiter (Rome, 26-27 juin 1998). Ce texte constitue maintenant la section II (Traitement des anglicismes) d'un document intitulé [Principes méthodologiques du travail terminologique](#), consultable en ligne sur le site de Realiter.

DQA (1993). *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par Alain Rey, Saint-Laurent (Québec), Dicorobert inc., nouv. éd., xxxvii-1273 p. Complété par un *Atlas géographique & historique, une Chronologie, un Dictionnaire de noms propres et des Annexes grammaticales*.

Dubuc, Robert (1985). *Manuel pratique de terminologie*, s. l., Linguatech, 158 p.

Galarneau, Annie (2000). *Traitement des nord-américanismes et prise en compte du contexte nord-américain dans le Nouveau Petit Robert*, mémoire de maîtrise, Sainte-Foy, Université Laval, vii-136 p.

Hausmann, Franz Josef (1986). « *Les dictionnaires de français hors de France* », dans *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives* : actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985, Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (dir.), Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 3-21 (Langue française au Québec. 3 e section, Lexicologie et lexicographie; 8).

Le grand dictionnaire terminologique, [En ligne], Québec, Office québécois de la langue française
http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt_bdl2.html

Ménard, Louis (2004). *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière : anglais-français avec index français-anglais*, avec la collab. de Murielle Arsenault, Jean-François Joly et Jean-Jacques Lavoie; publ. en collab. avec l'Ordre des experts comptables (France), la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (France) et l'Institut des réviseurs d'entreprises (Belgique), 2 e éd., Montréal et Toronto, Institut canadien des comptables agréés, xxvi-1581 p.

Office de la langue française (1965). *Norme du français écrit et parlé au Québec*, [Québec], Ministère des Affaires culturelles du Québec, 12 p.

Organisation internationale de normalisation (1996). *Travaux terminologiques – Harmonisation des notions et des termes = Terminology work – Harmonization of concepts and terms*, [Genève], ISO, iv-7 p. (Recommandation ISO/860).

Organisation internationale de normalisation (1997). *Codes for the representation of names of countries and their subdivisions – Part 1: Country codes = Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions – Partie 1 : Codes pays*, [Genève], ISO, ix-58 p. (Norme internationale ISO 3166-1).

Organisation internationale de normalisation (1998). *Codes for the representation of names of countries and their subdivisions – Part 2: Country subdivision code = Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions – Partie 2 : Code pour les subdivisions de pays*, [Genève], ISO, ix-105 p. (Norme internationale ISO 3166-2).

Organisation internationale de normalisation (1999, a). *Aides informatiques en terminologie – Catégories de données = Computer applications in terminology – Data categories*, [Genève], ISO, iv-58 p.

(Norme internationale ISO 12620).

Organisation internationale de normalisation (1999, b). *Codes for the representation of names of countries and their subdivisions – Part 3 : Code for formerly used names of countries = Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions – Partie 3 : Code pour les noms de pays antérieurement utilisés*, [Genève], ISO, ix-11 p. (Norme internationale ISO 3166-3).

Organisation internationale de normalisation (2001). *Terminographie axée sur la traduction = Translation-oriented terminography*, [Genève], ISO, 20 p. (ISO/FDIS 12616. ISO/TC 37/SC 2. Projet final).

Rondeau, Guy (1984). *Introduction à la terminologie*, Chicoutimi (Québec), Gaëtan Morin éditeur, xlvii-238 p.

Rousseau, Louis-Jean (1995). [Sans titre], texte proposé par Louis-Jean Rousseau et adopté par les membres du Réseau présents à la 4^e réunion de coordination de Realiter (Barcelone, 14-16 décembre 1995). Ce texte constitue maintenant la section I (Principes généraux) d'un document intitulé [*Principes méthodologiques du travail terminologique*](#) consultable en ligne sur le site de Realiter.

Sylvain, Fernand (1977). *Dictionnaire de la comptabilité*, avec la collab. de Murielle Arsenault et Marie-Éva de Villers-Sidani, Toronto, Institut canadien des comptables agréés, 258 p.

Sylvain, Fernand (1982). *Dictionnaire de la comptabilité et des disciplines connexes*, avec la collaboration de Murielle Arsenault, Jean-François Joly, Dominique Ledouble et Henri Olivier, 2^e éd. ent. rev., corr. et augm., Toronto, Institut canadien des comptables agréés; Paris,

Ordre des experts comptables et des comptables agréés; Bruxelles, Institut des réviseurs d'entreprises, xxi-662 p.

Vézina, Robert (à paraître, a). « L'OQLF et les particularismes du français du Québec : aspects rétrospectifs », dans GLESSGEN, M.D. et A. THIBAUT (éds), *La lexicographie différentielle du français et le "Dictionnaire des régionalismes de France" , Colloque en l'honneur de Pierre Rézeau pour son soixante-cinquième anniversaire, tenu à l'Université Marc Bloch (Strasbourg) du 20 au 22 juin 2003, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg.*

Vézina, Robert (à paraître, b). « La prise en compte de la variation lexicale dans la production terminologique et linguistique de l'Office de la langue française », *La variation dans la langue standard. Actes du colloque tenu les 13 et 14 mai 2002 à l'Université Laval dans le cadre du 70e Congrès de l'Acfas, sous la direction de Pierre Bouchard, Robert Vézina, Denise Deshaies, Claude Verreault et Madeleine Allard, Québec, Office québécois de la langue française.*

Note

[1]

Voir à ce sujet Galarneau (2000).

[2]

Office de la langue française (1965 : 6).

[3]

Vézina (à paraître, a).

[4]

Sylvain (1977).

[5]

Hausmann (1986 : 4-5).

[6]

Sylvain (1982 : xvi).

[7]

Ibid.

[8]

Organisation internationale de normalisation (1996 : iv).

[9]

Voir à ce sujet Rousseau (1995), texte proposé par Louis-Jean Rousseau et adopté par les membres du Réseau présents à la 4 e réunion de coordination de Realiter (Barcelone, 14-16 décembre 1995).

[10]

Rousseau (1995).

[11]

Ibid.

[12]

La présence de variantes topolectales dépend de la situation linguistique du secteur de l'activité humaine sur lequel porte le travail terminologique.

[13]

Voir, par exemple, Organisation internationale de normalisation (1999, a : 13), Dubuc (1985 : 104) et Rondeau (1984 : 86).

[14]

Organisation internationale de normalisation (2001 : 15).

[15]

Organisation internationale de normalisation (1997, 1998 et 1999, b).

[16]

Conférence des services de traduction des états d'Europe occidentale.
Groupe de travail terminologie et documentation (1990 : 9).

[17]

Alors secrétaire général du Réseau panlatin de terminologie.

[18]

Depecker (1998).

[19]

Voir à ce sujet Vézina (à paraître, b).

[20]

D'après les renseignements qui nous ont été fournis.

[21]

D'après les renseignements qui nous ont été fournis.

[22]

DQA (1993 : 485 et 1202).

[23]

On entendra par langue nationale la langue officielle d'un État qui constitue également la langue maternelle de la majorité de sa population et qui est largement utilisée dans le système d'éducation et dans les activités socioéconomiques et culturelles de cet État.

[24]

Hameçonnage : Envoi massif d'un faux courriel, apparemment authentique, utilisant l'identité d'une institution financière ou d'un site commercial connu,

dans lequel on demande aux destinataires de mettre à jour leurs coordonnées bancaires ou personnelles, que le pirate utilisera pour détourner des fonds à son avantage.

[25]

Proposition faite en janvier 2003 par Louis-Jean Rousseau, alors coordonnateur linguistique du français d'Amérique et responsable du dossier des principes méthodologiques du travail terminologique (Realiter).

[26]

Ibid.